

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

15 nov 2004 - N° 12

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

EDITORIAL :

Ce jour d'hui, 15 novembre 2004, Monsieur le Président de la République intervenant sur les ondes d'une radio de service public (Eh oui, cela existe encore !) s'inscrivait en faux contre les assertions de son futur ex-grand argentier-ministre des finances et probable futur grand patron des « godillots rénovés ». Ce dernier avait affirmé, naguère, que la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, bien poussièreuse et pour tout dire frappée d'obsolescence, méritait un toilettage radical, une de ces coupes claires qui ne vous laisse plus un poil sur le caillou, arguant en particulier du fait qu'en 1905 il n'existait pas ou très peu de musulmans en France ce qui avait bien changé depuis. On pourrait lui rétorquer que cela ne change strictement rien à la chose puisque, justement, la loi mettait en place la séparation **des Eglises et de l'Etat**, et que, par conséquent, le domaine public était définitivement tenu à l'écart de toute forme d'institution religieuse présente ou à venir. Mais ce n'est pas sur ce point qu'intervint notre Président qui fit valoir que la loi avait permis d'instaurer la paix religieuse dans le pays et qu'il fallait donc bien se garder de secouer ce pilier du temple républicain, en quoi on ne peut pas lui donner entièrement tort... : *"Quand il y a une colonne du temple, on est en général bien inspiré de la respecter et ne pas trop vouloir la bricoler."*

De mauvais esprits pourraient cependant s'interroger sur les raisons qui nous valent ces déclarations d'un laïcisme sourcilieux chez un homme plus connu pour sa propension à baiser la divine pantoufle et à entonner force Te Deum (voir sa récente déclaration aux « Semaines Sociales de l'Eglise catholique) et autres antiennes religieuses y compris au cours de cérémonies républicaines que pour ses prises de positions laïques. S'agirait-il d'un simple règlement de comptes avec le petit Nicolas, comme le suggèrent les journalistes bien informés? D'une soudaine prise de conscience d'un rapport de forces défavorable comme on pourrait en rêver? A moins qu'il ne s'agisse encore d'autre chose. La suite du discours présidentiel donne peut-être un embryon de réponse : *"On peut parfaitement régler ce problème, trouver des solutions, sans avoir besoin de légiférer à nouveau"*, déclare, en effet, notre homme. A quelles solutions fait-il donc allusion ? Cette déclaration sibylline prend un sens au moment où une Constitution pour l'Europe est sur le point d'être votée qui prévoit d'une part, l'application du principe de subsidiarité cher au Vatican (il se traduit ici par la primauté du droit européen sur le droit national, dans une Europe où la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat est une exception française) et précise d'autre part dans son article I-51, §3 : **« Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Eglises et organisations. »** C'est la négation de la loi de 1905 qui précisait, elle, dans son article 2 : **« La République ne reconnaît (...) aucun culte »**. Ainsi la solution chiraquienne consisterait-elle simplement en la mise en œuvre de la Constitution européenne, ce qui réglerait, de facto, son compte à la loi de 1905. Il n'en est que plus urgent que les laïques organisent le combat pour le Non à la Constitution européenne...

Sur les mêmes ondes, à quelques minutes d'intervalle, un monsieur¹ interrogé par le journaliste apportait sa petite pierre à l'édifice anti-laïque, tout en affirmant lui aussi et avec une conviction quasi chiraquienne qu'il ne fallait surtout pas toucher à la loi de 1905. Mêmes méthodes, mais terrain d'action un peu différent : Il déclara avec un rare cynisme : **« Nous assistons depuis une vingtaine d'années à un recul de l'esprit public sur le fond d'un recul de l'Etat-providence (cela ne s'invente pas!) et d'une montée des inégalités. Face à l'échec de l'égalité républicaine on a assisté à la montée des frustrations dans les catégories populaires qui se sentent victimes de discriminations et notamment parmi les populations immigrées. Et face à cette carence, en définitive, de la République, on a assisté à la remontée de l'esprit religieux comme une sorte de compensation de la douleur provoquée par la montée des inégalités. »** Le tout arrosé d'une grosse larme de crocodile de notre orateur qui gémit sur « les victimes » et compatit à leur « douleur ». Car, si l'on comprend bien cette prose plus qu'embarassée, ce galimatias pitoyable, ce sont donc les travailleurs, qui victimes d'une aggravation de leurs conditions de vie, seraient devenus fanatiques! Responsables et non coupables, en quelque sorte, mais responsables quand même ! Tartuffe, va !

Mais de quelle « remontée de l'esprit religieux » parle ce monsieur ? Que signifie cette expression euphémique et hypocrite ? A n'en pas douter, il fait allusion à « la question du foulard » sans le dire tout en le disant, à la manière de ses maîtres es perfidie. La réalité ce sont 60 cas de « foulard » non réglés en octobre 2004, soit moins de 0,000002% par rapport à une population d'immigrés de 5 000 000 de personnes ! La réalité ce sont moins de 200 000 participants (selon l'AFP du 15/08/04) aux cérémonies de Lourdes pour la venue de Wotjila alors que l'Eglise en attendait au bas mot 300 000!

Où est la « remontée de l'esprit religieux » dans tout cela ?

En vérité, il n'y en a pas. Par contre il y a une brèche ouverte par Jospin en 1989, dans la loi de 1905, brèche que d'aucuns (Activistes d'Eglises institutionnelles ou non) s'emploient avec acharnement à élargir le plus possible, en attendant de pouvoir abolir la loi elle-même.

Pour le groupe J. Combiér, le président, G. Douspis

¹ Ce Monsieur n'est autre que le Directeur de la revue mensuelle « Regard », membre du Conseil national du PCF, Roger Martelli...



Pour une rue James COMBIER à SAUMUR

Monsieur le Maire,

C'est en tant que président du groupe James COMBIER de la Libre Pensée de Saumur que je m'adresse à vous. Les journaux locaux ont fait état, il y a peu, d'initiatives de votre fait concernant certaines rues de Saumur et des communes associées. Vous avez honoré la mémoire d'anciens maires de Saumur ou des communes associées en donnant leur nom à des rues ou des places de la ville.

C'est une louable attention, et il nous a semblé que l'un de vos prédécesseurs, le premier à être élu, dont le mérite fut occulté tout au long du 20^{ème} siècle devrait, lui aussi, bénéficier de toute votre attention. Il s'agit de James COMBIER dont le groupe saumurois de la Libre Pensée s'honore de porter le nom. Son œuvre à la fin du 19^{ème} siècle fut immense tant dans le domaine social que politique ainsi qu'en matière de défense des droits de l'Homme et de la laïcité à une époque où il n'était certes pas facile de faire valoir de telles conceptions.

L'année du centenaire de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat nous semblerait le moment idéal pour qu'un tel hommage lui soit rendu.

Enfin si nous pouvons nous permettre une suggestion, nous émettons le souhait que l'actuelle rue des Fondis, (autrement dit rue de l'éboulement !) porte le nom de James COMBIER Maire de Saumur 1879-85 – 1886-92. La raison d'un tel choix découle du fait que J. Combiér fut à l'origine de la construction dans ce quartier de l'école Jean de la Fontaine, grand écrivain s'il en fut et libre-penseur notoire (on disait libertin à l'époque) comme cela fut rappelé au cours d'une conférence tenue dans cette école, au mois de mai dernier en présence de plus d'une centaine de personnes dont nombre d'anciens élèves et habitants du quartier.

Je me permets de vous joindre un petit texte dans lequel est évoquée plus précisément son œuvre, sociale, politique, en défense de la laïcité et pour la promotion de l'École publique, lui qui fut à l'origine du collège de Jeunes filles de Saumur.

Nous pensons que James Combiér mérite amplement qu'un tel hommage lui soit enfin rendu et qu'il soit ainsi mis fin à presque un siècle d'ostracisme à son égard, dû, pour une bonne part, à la vindicte de ceux qui ne lui pardonnaient pas ses opinions laïques et sa liberté de pensée...

Nous sommes prêts à vous rencontrer et nous espérons que vous voudrez bien répondre favorablement à notre souhait. Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments d'attachement à la laïcité et à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES N° 2

Il y a trois ans, lors de la mise en place du CMJ N°1, nous avons fait valoir que cette initiative municipale de nature politique ne pouvait être imposée aux enseignants, fonctionnaires tenus à la neutralité, dans l'exercice de leur fonction, ainsi qu'aux parents des élèves, citoyens libres.

Nous avons demandé le strict respect de la laïcité qui voudrait que cette initiative ne puisse se dérouler pendant le temps scolaire. Si la municipalité n'a pas voulu entendre nos arguments sur le fond, elle a dû mettre en œuvre une procédure plus rigoureuse cette année pour le CMJ N° 2. En effet, les parents d'élèves devaient remplir plusieurs autorisations pour permettre la participation de leur(s) enfant(s) aux élections. (Pour être électeur, pour être candidat...)

Les enseignants des écoles eux-mêmes devaient donner leur accord pour y faire participer leur classe.

Formellement aucun enseignant, aucune école, aucun établissement ne peut plus se voir imposer sa participation.

De même, les parents sont libres d'autoriser, ou non, la participation de leurs enfants à cette initiative municipale se déroulant pendant le temps scolaire.

Cette année, nous avons encore dû écrire au maire pour faire cesser « certaines pressions municipales » exercées sur des directeurs d'école.



Téléthon

L'an dernier, des activités payantes et obligatoires avaient été organisées dans un collège de Saumur pour le téléthon ce qui avait entraîné fort justement la plainte d'un parent d'élèves incitant M. l'Inspecteur d'Académie à faire la mise au point suivante : « *Les modalités de l'organisation du principe de la participation de l'établissement relèvent de la compétence du chef d'établissement à qui je rappelle par le même courrier le principe de gratuité.* »

La Libre Pensée s'était félicitée de cette prise de position qui vidait de son contenu la journée "Téléthon" et la condamnait sans le dire...

Mais le problème s'est posé à nouveau cette année car ils n'ont pas disparu ceux qui veulent remplacer la Sécurité Sociale garantissant la solidarité entre les actifs et les retraités ainsi qu'entre les malades et les bien-portants, par un système à l'image de ce que sont les ONG pour les pays du tiers-monde, un système fondé sur la charité publique, un système qui existait dans notre pays... **au moyen-âge!**

La Libre Pensée condamne cette curieuse conception du "progrès" qui tente de substituer la charité avec ses aléas aux droits des salariés, à la Sécurité Sociale et à l'égalité républicaine.

REUNION DU GROUPE J. COMBIER : vendredi 7 janv. 20H30